

Bassin d'Arcachon

Les usagers de la forêt inquiets pour les coupes

LA TESTE-DE-BUCH

Un propriétaire demande un plan de gestion de sa parcelle en forêt usagère, que l'État va lui accorder. L'Addufu s'y oppose fermement

Bruno Béziat
b.beziat@sudouest.fr

C'est peut-être un moment important dans la bataille qui oppose de longue date les propriétaires de parcelles dans la forêt usagère de La Teste et les usagers représentés par l'association Addufu. Les représentants de ces derniers sont inquiets, car une procédure est en cours pour acter un plan simple de gestion d'un propriétaire pour gérer la forêt qu'il détient. De quoi s'agit-il ?

Rappelons d'abord que la forêt usagère de La Teste a un statut bien particulier. Depuis des siècles, les habitants des communes d'Arcachon, La Teste, Gujan-Mestras, et Lège (soit plus de 60 000 personnes) ont des droits pour ramasser du bois de chauffage (du bois mort au sol) et, dans certaines conditions, de construction, dans cette immense forêt privée de 3 800 hectares, située entre la dune du Pyla et la route de Cazaux, qui appartient à plus de 300 propriétaires privés.

Le code forestier

Forte de plus de 1 000 adhérents, l'Addufu défend ce régime réglementé par ce que l'on appelle « les bائلettes et transactions ». L'association considère, en s'appuyant sur une jurisprudence de la Cour d'appel de Bordeaux de 1984, qu'un propriétaire ne peut couper du bois sans l'autorisation du Syndic de la forêt usagère. Or, un propriétaire qui est entré plusieurs fois en conflit avec l'Addufu suite à des



La possibilité pour un propriétaire de procéder à des coupes dans le cadre d'un plan simple de gestion est au cœur de la préoccupation de l'Addufu. PHOTO DAVID PATSOURIS

coupes d'arbres, Thibaud Lemaire, a demandé un plan simple de gestion de sa forêt, ce qui lui permettrait en théorie de procéder à des coupes selon des règles très précises. « C'est tout simplement la loi et le code forestier. Un tel plan permet de gérer et d'entretenir la forêt, comme partout en France. Je ne souhaite pas polémiquer avec l'Addufu. Je n'ai jamais été contre le droit d'usage. Je demande simplement à ce que l'on applique la loi et que l'on respecte mes droits », explique le propriétaire de nationalité belge, également créateur de l'Association syndicale libre de la forêt de La Teste.

L'administration est d'ailleurs en train de lui donner raison sur ce plan de gestion. Sa demande a reçu un avis favorable de l'administration au mois de mars. Et, il y a dix jours, la Commission départementale de la nature, des paysages et

des sites a aussi donné un avis favorable. Il ne reste plus que la signature de l'arrêté par le ministère concerné, une formalité pour acter ce plan.

La ville s'y oppose

Mais la ville de La Teste, qui a envoyé un représentant lors de l'audience de la Commission départementale, s'y oppose fermement. « Un plan de gestion permet de couper jusqu'à 30 % de la forêt usagère. C'est inacceptable, et contraire aux règles qui régissent cette forêt. Imaginez si tous les propriétaires font la même chose », s'indigne le maire de La Teste-de-Buch Patrick Davet.

Contactée, la sous-préfète du bassin d'Arcachon rappelle de son côté qu'il ne faut pas « confondre le plan simple de gestion, qui est un instrument de gestion, et le droit spécifique qui s'applique sur cette forêt ».

L'application d'un tel plan ne remettrait pas en cause le droit de ramasser du bois de chauffage ou de prélever du bois de construction pour les usagers, mais il pourrait autoriser le propriétaire à couper. C'est le point qui inquiète l'Addufu. « Les bائلettes et transactions sont bafouées. Cette forêt n'est pas une forêt d'élevage. Elle n'est pas régie par les mêmes règles. Ce qui est en train de se passer est grave », explique Pascal Fur le président de l'Addufu. Accompagné de Christine Peny, vice-président délégué et de Jean-Claude Dupoy, vice-président, Pascal Fur assure qu'ils « vont se battre par tous les moyens » et tenter d'abord « une conciliation ». « La gestion durable de la forêt se fait très bien depuis des siècles grâce aux droits d'usage. L'État a le devoir de s'opposer à ce plan simple de gestion », conclut le président de l'Addufu.



LE PIÉTON

A constaté que, à l'image de la police, la gendarmerie nationale intensifie les patrouilles dans le cœur des villes du bassin d'Arcachon, dans les centres commerciaux et à proximité des entreprises. Ils circulent pour assurer la sécurité, mais aussi pour s'assurer que les mesures sanitaires sont bien respectées dans le cadre de la crise du Covid-19.



PHOTO « SO »

UN TOUR SUR LE BASSIN

Des soutiens financiers dans le cadre du plan de relance

SUBVENTIONS DE L'ÉTAT Dans le cadre du Plan de relance mis en place par le gouvernement, les collectivités locales du bassin d'Arcachon viennent de bénéficier de subventions au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local exceptionnel (DSIL). La députée LREM du Bassin, Sophie Pannonacle, vient d'en dévoiler la liste. Il s'agit pour Arcachon d'une subvention de 59 715 euros affectée à des travaux à l'église Saint-Ferdinand et d'une subvention de 55 599 euros pour des travaux à la basilique Notre-Dame. Pour Lanton, une subvention de 67 278 euros est allouée pour les travaux de reconstruction de la halte de Cassy. Enfin, pour Lège-Cap-Ferret une subvention de 11 500 euros est destinée à des travaux du tennis de Claouey. De plus, le Siba (Syndicat intercommunal du bassin d'Arcachon), dans le cadre de son programme de sécurisation du système d'assainissement collectif des eaux usées, bénéficie d'une subvention de 1 200 000 euros pour la commune de Biganos et de 150 000 euros pour celle du Teich. Également, dans le cadre de France relance, l'État consacre un investissement massif pour la rénovation thermique et la base aérienne 120 de Cazaux va en bénéficier pour des travaux d'isolation dans ses bâtiments.

PRATIQUE

« SUD OUEST » BASSIN
Rédaction et publicité. 173, boulevard de la Plage, Arcachon.
Tél. 05 57 52 75 40.
arcachon@sudouest.fr



À droite, Christine Peny, vice-présidente déléguée de l'Addufu, Pascal Fur, président, et Jean-Claude Dupoy, à gauche. PHOTO B. BZ.



Thibaud Lemaire, propriétaire de parcelle dans la forêt usagère, a demandé un plan simple de gestion de sa forêt. ARCHIVES. B. D.